

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_013

**Rapporteur : Gilles MAYER**

### Objet : Budget primitif 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	25	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
12 mars 2021			
Date d'affichage			Absent-es :
25 mars 2021			
Transmis en préfecture le			Sophie DURIEUX procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Daniel THOMASSIN - Agnès JOHN procuration à Gilles MAYER - Jessica NATALINO procuration à Stéphanie GRUET
25 mars 2021			
Rubrique : 7.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gilles MAYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indiquant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Vu le débat et le rapport sur les orientations budgétaires adopté par le conseil municipal le 28 janvier 2021, soit dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,

Le budget primitif 2021 est le premier du mandat 2020 - 2026 compte-tenu que le budget 2020 a été adopté le 05 mars 2020, en amont du renouvellement général des conseils municipaux du 15 mars 2020 et de l'installation de la nouvelle assemblée le 28 mai 2020. Dès lors, le BP 2021 est construit de manière à permettre la mise en œuvre du projet de mandat présenté aux Malzévillois à l'automne et ce dans un contexte qui reste très marqué par la crise sanitaire liée à la COVID 19 et ses conséquences économiques et sociales.

Le projet de mandat fixe un cap pour la commune : construire un territoire solidaire et durable à l'horizon 2026 en veillant à faire de Malzéville une ville encore plus :

- o Educative et solidaire
- o Durable, attractive et innovante
- o Citoyenne, culturelle, responsable

Le budget primitif 2021 est présenté :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »
- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Le budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et recettes à **9 023 849,18 euros** dont :

- **6 363 365,00 euros** en section de fonctionnement
- **2 660 484,18 euros** en section d'investissement

<b>I. Budget primitif 2021 : pôle Malzéville éducative et solidaire</b>
---

Les crédits du budget primitif 2021 pour le pôle *Malzéville éducative et solidaire* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>1 371 697 €</b>	<b>28 285 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>770 530 €</b>	<b>5 400 €</b>

Le pôle Malzéville éducative et solidaire regroupe trois missions :

- La mission petite enfance
- La mission éducation-jeunesse
- La mission solidarités

**1) Mission Petite enfance**

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>65 250 €</b>	<b>7 250 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>305 000 €</b>	

**Dépenses**

La crèche familiale, le Château des Diablotins, a été créée en 1994. Elle emploie aujourd'hui 10 assistantes maternelles, compte tenu du départ à la retraite, en 2020, de deux d'entre elles. Une autre assistante maternelle a par ailleurs communiqué à la mairie son souhait de faire valoir ses droits à la retraite en 2021.

La crèche accueille 42 enfants en 2021 pour une capacité d'accueil totale de 40 places.

L'une des richesses de la crèche familiale est de proposer des temps collectifs aux enfants et à leurs assistantes maternelles. Ces temps prennent plusieurs formes :

- Des matinées d'éveil, à raison de 2 par semaine (les mardis et jeudis matins) avec en moyenne de 6 à 8 enfants par séance, que l'appui de l'éducatrice de jeunes enfants recrutée en novembre 2020 est venu enrichir
- Des sorties organisées traditionnellement en juin pour les grands qui s'appêtent à quitter la crèche pour rentrer à l'école et qui vont découvrir la vie d'une ferme ou d'un centre équestre
- Deux temps festifs avec les familles, les enfants et les partenaires autour d'un spectacle ou d'une animation suivie d'un goûter. Ces temps communs ont lieu en juin au parc de la Douëra et en décembre à la salle des fêtes Michel Dinet. La fête de fin d'année est l'occasion d'offrir un album de lecture jeunesse à chaque enfant.

Pour ces moments collectifs, il y a lieu de prévoir un crédit de 3 600 euros en fonctionnement.

Compte-tenu du statut de crèche familiale, c'est la mairie qui fournit aux assistantes maternelles les couches, les produits d'hygiène pour les enfants, la pharmacopée de base et le matériel de puériculture. Ces dépenses représentent une enveloppe de 4 650 euros.

L'année 2021 sera marquée par l'installation, au printemps, de la crèche dans ses nouveaux locaux. En effet, le logement libéré par le gardien à la Douëra a créé l'opportunité d'y aménager une structure plus spacieuse et plus ergonomique. Toute l'équipe de la crèche familiale, directrice et assistantes maternelles, a été associée à la définition de ce projet.

Les travaux, commencés en 2019, ont été en très grande partie réalisés par l'équipe des agents des services techniques. Leur montant total est de 68 109 euros dont 44 454 euros réalisés en régie. L'achèvement des travaux nécessite une enveloppe de 4 372 euros en investissement (restes à réaliser 2020). Ces crédits sont imputés dans la mission gestion du patrimoine immobilier municipal. Après l'autorisation délivrée par les autorités, les nouveaux locaux devraient ouvrir au printemps 2021.

En lien avec l'arrivée de l'éducatrice de jeunes enfants, du renouvellement de la convention avec la caisse d'allocations familiales et de l'avis à venir du conseil départemental nécessaire à l'ouverture des nouveaux locaux, l'équipe a par ailleurs redéfini le projet d'établissement de la crèche ainsi que son règlement de fonctionnement.

Le projet d'établissement présente aux familles et aux partenaires institutionnels les orientations éducatives, les modalités de fonctionnement et d'organisation de service, la prise en charge des enfants (notamment porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique), les moyens matériels et compétences mobilisées et enfin la place et la participation des familles à la vie de la crèche.

Ce projet a été réfléchi et élaboré en concertation entre l'équipe encadrante et les assistantes maternelles de la structure tout au long de l'année 2020.

La crèche sera par ailleurs équipée cette année d'un logiciel de gestion (suivi des présences/absences, facturation aux familles, pré-inscriptions, simulations tarifaires, planification des entrées, suivi des dossiers, statistiques avec transmission à la CNAF de données anonymes). Il y a lieu ici de prévoir un investissement de 7 600 euros (achat du logiciel et formation à la prise en main) ainsi qu'une enveloppe de 4 185 euros pour assurer l'installation, la maintenance annuelle et l'hébergement. Ces dernières enveloppes sont inscrites budgétairement dans les moyens généraux.

Un crédit de 7 250 euros, dont 2 950 euros en restes à réaliser au titre de 2020, est également prévu en investissement pour la crèche afin d'acquérir un nettoyeur vapeur ainsi que du mobilier.

De la même manière, la ville consacrera une enveloppe de 500 euros au bon fonctionnement de la crèche (chauffage, eau et assainissement, maintenance, ...). Ces crédits sont comptabilisés dans les moyens généraux pour les fluides et dans la mission gestion du patrimoine immobilier municipal pour la maintenance.

Au-delà de la crèche familiale, la commune soutient aussi la halte-garderie les P'tits Lutins située aux balcons de Velchée accueillant 38 enfants et la crèche La Ribambelle installée dans les locaux de l'espace Champlain, propriété du SIVU, au sein du quartier Saint Michel Jéricho et qui accueille 16 enfants, quasi exclusivement habitants du quartier. Un crédit de 57 000 euros est prévu en ce sens.

### *Recettes*

La crèche bénéficie de deux types de recettes. D'une part la participation des familles est estimée à 90 000 euros pour 2021 et d'autre part la CAF qui, dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, alloue à la crèche une subvention de 15 000 euros et dans le cadre de la convention PSU, une subvention de 200 000 euros.

Il convient également de noter que la Caisse d'allocations familiales a apporté une contribution de 8 500 euros au projet d'aménagement des nouveaux locaux. Cette dernière enveloppe est inscrite budgétairement dans les crédits de la mission gestion du patrimoine du patrimoine immobilier municipal.

## 2) Mission Education – jeunesse

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 170 057 €	15 235 €
Recettes	455 630 €	

### Dépenses

Depuis les lois de décentralisation du début des années 1980, les communes ont la charge des écoles publiques établies sur leur territoire. Elles sont propriétaires des locaux et en assurent la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elles gèrent également les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. Elles peuvent organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école. Les communes ont également la possibilité de proposer un service de restauration scolaire ainsi qu'un accueil périscolaire sans que ces services soient obligatoires. Enfin, les communes emploient et gèrent les personnels non enseignant des écoles, c'est-à-dire les agents d'entretien et les agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles (ATSEM).

Malzéville a fait de l'accès à une éducation de qualité pour tous les jeunes Malzévillois une de ses priorités fortes. Dans ce cadre, elle consacre un budget significatif aux six écoles (trois élémentaires et trois maternelles) et 646 écoliers de la ville (421 en élémentaire et 225 en maternelle).

Ainsi, au titre de l'équipement nécessaire au fonctionnement des écoles, qu'il s'agisse par exemple des fournitures scolaires, des photocopieurs ou encore de la téléphonie et d'internet, un crédit de 45 782 euros est prévu pour 2021. Il convient de noter que la ville, contrairement à beaucoup d'autre, alloue dans ce cadre une enveloppe spécifique pour les fournitures du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), de la classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire) et de la classe allophone.

Concernant la classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire), en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale, celle-ci est située au sein de l'école Jules Ferry. Elle scolarise aujourd'hui 11 jeunes issus de plusieurs communes de la métropole. Afin d'accueillir ces élèves, les services techniques municipaux ont intégralement réaménagé une salle de classe. Celle-ci sera équipée cette année d'un écran numérique interactif ou d'un vidéoprojecteur interactif numérique ainsi que d'un ordinateur.

La ville participe également à hauteur de 6 000 euros aux frais de scolarité des élèves malzévillois scolarisés dans d'autres classes ULIS des communes de l'agglomération.

La ville consacrera en 2021 un crédit de 15 235 euros en investissement pour équiper les écoles en mobilier intérieur comme extérieur et en matériel pédagogique dont 1 210 euros de restes à réaliser au titre de 2020.

De la même manière, la ville consacrera une enveloppe de 99 750 euros au bon fonctionnement des bâtiments scolaires et des trois sites de restauration scolaire (chauffage, eau et assainissement, maintenance, ...). Ces crédits sont comptabilisés dans les moyens généraux pour le chauffage, l'eau/assainissement et dans la mission gestion du patrimoine immobilier municipal pour la maintenance.

Par ailleurs, lors du retour à la semaine de 4 jours de classe, la commune a fait le choix de mettre en place un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) afin d'accompagner les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires. Le dispositif piloté par la Ligue de l'enseignement propose, chaque mercredi matin aux enfants inscrits, des actions centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ce dispositif marque l'engagement de la commune en faveur de la lutte contre les inégalités. Elle y consacre une enveloppe de 37 000 euros correspondant à trois groupes de 15 élèves. Si une participation est demandée aux familles, celle-ci est volontairement très faible (30 euros pour l'année, recette globale de 630 euros) et relève d'une démarche d'engagement de leur part.

La ville accompagne également les projets et les activités des écoles grâce à un crédit de 46 465 euros, dont 9 515 euros pour prendre en charge le transport des enfants pour aller à la piscine ou au gymnase, 26 880 euros pour financer les classes de découverte des élèves de CM2 et 4 220 euros pour les projets pédagogiques des écoles, 1 650 euros pour l'achat des dictionnaires qui sont remis aux élèves en fin de CM2, 500 euros pour le budget participatif des écoles ainsi que 3 700 euros pour la fête de la Saint Nicolas. Le soutien de la commune aux projets et activités des écoles se traduit également par un appui logistique de l'équipe des services techniques pour les temps festifs qu'elles organisent et notamment les kermesses de fin d'année.

Bien que ces services soient facultatifs, Malzéville a fait le choix très tôt de proposer un service de restauration scolaire ainsi qu'un accueil périscolaire matin et soir pour l'ensemble des écoles. Ainsi, 348 enfants fréquentent la demi-pension, soit en moyenne 280 repas enfants par jour. De la même manière, 291 jeunes Malzévillois sont inscrits au périscolaire (en moyenne 40 le matin et 115 en fin de journée).

Malzéville a renouvelé en 2020 les deux marchés de services liés à ces prestations. Pour 2021, une enveloppe de 635 000 euros permettra ainsi de financer notre partenariat avec la Ligue de l'enseignement et un crédit de 335 900 euros avec l'entreprise Sodexo (repas pendant les périodes scolaires, des mercredis, des vacances scolaires). La ville prend également en charge les 11 200 euros nécessaires au transport des enfants de l'école Leclerc vers la restauration scolaire Gény. La ville consacre de plus une enveloppe de 2 100 euros pour les charges du site de la restauration scolaire au Surcouf, le renouvellement de la vaisselle et les éventuels repas d'urgence.

Bien-vivre son enfance à Malzéville c'est aussi bénéficier de loisirs éducatifs et pouvoir construire sa citoyenneté durant le temps extrascolaire.

La ville a créé au début des années 1990 un conseil municipal d'enfants. Il regroupe quatre délégué-es par école primaire – deux titulaires et deux suppléant-es, soit douze élu-es en tout, à parité filles – garçons. Les élu-es sont des élèves de CM1 et CM2 et chaque année la ville renouvelle pour moitié le conseil. Les dernières élections ont eu lieu en novembre 2020. Compte-tenu de la situation sanitaire, le conseil municipal d'enfants n'a pas encore pu être installé. Il le sera dès que possible. Un crédit de 1 000 euros permettra de financer l'activité du CME en 2021.

Pour que les plus jeunes s'engagent aussi en faveur du développement durable, Malzéville porte depuis l'année scolaire 2018 - 2019, un projet en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage des déchets de restauration. Celui-ci a été expérimenté avec les élèves demi-pensionnaires de la restauration Odinet. Avec l'appui du personnel de la Sodexo et de la Ligue de l'enseignement, une campagne de pesée des déchets a été organisée en juin 2019. La rentrée scolaire suivante a été l'occasion de présenter les résultats de cette campagne et de mettre en place les premières mesures anti gaspillage (crudités non assaisonnées, portions adaptées à la faim des enfants, ...). Dans le même temps, les services de la ville se sont formés au compostage des déchets avec l'appui de la métropole et trois composteurs ont été installés dans la cour du club Odinet. Le confinement du printemps 2020 avec la fermeture des écoles a momentanément interrompu ce projet. Ensemble, les partenaires – ville, métropole, Ligue de l'enseignement et Sodexo – ont d'ores et déjà engagé sa relance.

Pour les temps extrascolaires la ville, à travers le dispositif Animados propose chaque mois un programme d'activités aux jeunes, y compris durant les vacances. Ce dispositif est mis en œuvre par la Ligue de l'enseignement pour un coût de 48 000 euros pour 2021 qui permet d'accueillir en moyenne 50 adolescents. De plus, une enveloppe de 610 euros permet de financer le local situé aux Balcons de Velchée pour ces activités et un crédit de 1 000 euros les différents déplacements des jeunes.

De la même manière, dans le cadre de sa convention avec la Ligue de l'enseignement, la ville propose un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis (187 jeunes) et les vacances (350 enfants).

Le centre social et l'AUCS hébergés dans les locaux de l'espace Champlain, propriété du SIVU, dans le quartier Saint Michel Jéricho proposent de leur côté plusieurs activités en faveur des jeunes comme de l'aide aux devoirs, un CLSH et le dispositif vacances apprenantes. En 2021, Malzéville soutiendra le SIVU à hauteur de 70 000 euros qui permettront de cofinancer les actions du centre social et de son association d'utilisateurs. Ces crédits sont intégrés au sein de la mission solidarités.

Le portail familles va également proposer cette année que les inscriptions scolaires, y compris les demandes de dérogations, soient intégralement réalisées par ce site. Les familles non équipées pourront toujours venir en mairie réaliser les démarches concernant leurs enfants. La ville percevra en 2021 une subvention de 3 300 euros de la caisse d'allocations familiales pour la mise en œuvre du portail familles (restes à réaliser 2020). Ces crédits sont comptabilisés dans la mission moyens généraux.

Des travaux sont également prévus dans les écoles en 2021 pour un montant de 9 521 euros qui permettront d'électrifier les volets de l'école Jéricho et de remplacer des jeux au sein de la cour de l'école Leclerc. Ces crédits sont intégrés au sein de la mission gestion du patrimoine immobilier de la commune. Les écoles Jules Ferry et Leclerc bénéficieront également d'une étude sur les conditions nécessaires à leur mise en accessibilité. Enfin, il y a nécessité de prévoir en 2021, quand ils auront pu être définis précisément, des crédits pour l'aménagement de la cour de l'école Jules Ferry dans le cadre du projet participatif « Pour faire cour » mené en partenariat avec le CAUE et l'ensemble de la communauté éducative, y compris les élèves. Ce projet participatif est à la croisée de plusieurs enjeux : les différents besoins d'activité des élèves en tenant compte de la problématique du genre, la désimperméabilisation de la cour (infiltration des eaux pluviales) et sa végétalisation avec la création d'îlots de fraîcheur.

### Recettes

La commune sollicite une participation des familles aux différents services facultatifs qu'elle propose, qu'il s'agisse de la cantine, de l'accueil périscolaire ou du dispositif Animados. Les participations familiales représentent un montant de 359 630 euros.

La CAF accompagne aussi la commune dans la mise en œuvre de ces services. Dans le cadre du Contrat enfance-jeunesse (CEJ) la commune perçoit ainsi une participation de 87 000 euros. L'Etat et la CAF accompagnent aussi le dispositif Animados à hauteur de 4 000 euros. Enfin, la Caisse d'allocations familiales alloue à la commune une aide de 5 000 euros par an pour le dispositif CLAS.

### 3) Mission Solidarités

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>136 390 €</b>	<b>5 800 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>9 900 €</b>	<b>5 400 €</b>

### Dépenses

La création d'un centre communal d'action social est obligatoire dans les communes de 1 500 habitants et plus. Le CCAS est un établissement public à part entière (avec son propre conseil d'administration qui prend les délibérations et son propre budget). Suite aux élections de mars 2020 et à l'installation du conseil municipal le 28 mai, un nouveau conseil d'administration de 14 membres (7 élu-es de la commune et 7 personnes qualifiées) a été élu. De la même manière, le CCAS a adopté en fin d'année son nouveau règlement intérieur et a adopté son budget le 08 février dernier. Le CCAS travaille actuellement à l'analyse des besoins sociaux (ABS) qu'il doit finaliser en 2021 (année qui suit chaque renouvellement du conseil municipal).

Le CCAS reçoit, oriente et conseille les habitants dans leurs différentes démarches dans le domaine social :

- Accompagnement pour l'instruction des demandes d'aide sociale (frais d'hébergement en EHPAD, obligation alimentaire, ...)

- Conseil, information et orientation vers les dispositifs de droit commun : Fonds de solidarité logement, Banque de France pour les dossiers de surendettement, Maison de la justice et du droit (MJD), caisses de retraite, Revenu de solidarité active, prestation CAF, ...
- Domiciliations et suivi des personnes sans logement autonome
- Tenue à jour de fichiers de veille sociale (confinement, canicule, grand froid)

Le CCAS délivre aussi des secours d'urgence qui sont des aides facultatives comme les aides alimentaires ou aux vacances ou encore des contributions financières en cas d'impayés de loyer, de facture d'énergie ou de cantine. Il s'est également investi dans le second semestre 2020 dans la mise en œuvre des bons mobilité proposés par la métropole du Grand Nancy pour faciliter les déplacements des personnes fragilisées socialement par les conséquences de la crise sanitaire.

Chaque année, la commune verse une subvention d'équilibre au CCAS. Pour cette année, un crédit de 18 260 euros est prévu en ce sens.

Le CCAS de la commune mène par ailleurs une politique très active en faveur des seniors. Dans ce cadre, elle adhère notamment au réseau Gérard Cuny (260 euros). Afin, de soutenir le maintien à domicile, le CCAS propose un service de téléassistance, un appui au portage de repas à domicile et un service de courses en ville une fois par semaine. De la même manière, l'animatrice de la ville propose plusieurs activités aux seniors (sorties, voyages, activités physiques et sportives, activités cérébrales, ...). Le CCAS effectue également des visites au domicile des personnes âgées quand la situation le nécessite. Chaque année le CCAS coordonne la remise des bons d'achat aux aînés de plus de 70 ans. Enfin, en lien avec le service de la Vie locale et les services techniques, le CCAS organise le repas des aînés.

Compte-tenu de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de repas des aînés en 2021. Dès lors, la commune a décidé de doubler les bons d'achat aux seniors. Une enveloppe de 27 000 euros est prévue en 2021 pour financer ces bons d'achat qui soutiennent également les commerçants locaux puisqu'ils ne peuvent être consommés qu'auprès d'eux.

Pour les activités seniors, un crédit de 2 600 euros en fonctionnement est prévu au budget. De plus, 1 770 euros sont alloués pour la location et le fonctionnement de l'appartement au rez-de-chaussée de la résidence des Jardins fleuris.

Enfin, un crédit de 5 400 euros est prévu en 2021 en investissement pour l'acquisition de tricycles à destination des seniors.

Concernant l'accompagnement des jeunes la commune versera, comme les années précédentes, une subvention de 12 850 euros à la mission locale du Grand Nancy.

De plus la commune profite d'être propriétaire des Jardins de Mélanie, situés près du site Odinet, pour mener une action croisant la création de lien social, l'insertion sociale et l'accès à une alimentation saine pour les Malzévillois les plus fragiles. Ainsi, en partenariat avec la maison des solidarités du département, huit parcelles de jardinage sont allouées à des habitants bénéficiaires d'un minima social et isolés. Outre les activités de jardinage, les Jardins de Mélanie sont le support pour mener, en partenariat avec la MDS et Lortie des animations, diffuser des informations, partager des savoir-faire et des expériences permettant de valoriser les participants. Les écoles volontaires peuvent également profiter des Jardins dans le cadre de leurs projets pédagogiques. Un crédit de 3 650 euros en fonctionnement et un crédit de 400 euros en investissement sont alloués à l'opération des Jardins de Mélanie.

Enfin, en matière de solidarité, Malzéville est un partenaire important, avec la commune de Saint Max, du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Saint Michel Jéricho Grands Moulins. Malzéville est en charge de la présidence du SIVU depuis le renouvellement général des conseils municipaux en 2020. Les deux communes abondent à parité le budget du SIVU. Ensemble, elles ont ainsi apporté entre 2014 et 2019, une contribution de plus d'un million d'euros au SIVU. Ces crédits permettent tout à la fois de faire fonctionner l'espace Champlain inauguré en 2014, de rémunérer les salariés du SIVU (chef de projet et adulte-relais), de subventionner les partenaires du SIVU (Centre social Léo Lagrange et son association d'utilisateurs – AUCS et crèche la Ribambelle) et de soutenir des projets d'équipement ou d'aménagement (aires de jeux – loisirs – sport, équipements informatiques, borne de recharge véhicules électriques, ...). Un crédit de 70 000 euros est prévu en 2021 pour abonder le budget du SIVU. Ainsi, chaque année, Malzéville consacre près d'1% de son budget au quartier politique de la ville tri-communal.

## Recettes

La ville sollicite auprès de plusieurs partenaires (CGET, conférence des financeurs, conseil départemental, métropole) des subventions pour les actions qu'elle mène.

Ainsi, différents crédits sont inscrits en recettes de fonctionnement pour 2021 :

- Jardins de Mélanie : 3 100 euros
- Activités en faveur des seniors : 6 800 euros

En investissement, la commune bénéficiera d'une subvention de 5 400 € de la CARSAT pour l'achat de tricycles.

## II. Budget primitif 2021 : pôle Malzéville durable, attractive et innovante

Les crédits du budget primitif 2021 pour le pôle *Malzéville durable, attractive et innovante* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	211 163 €	1 575 954,5 €
Recettes	4 805 €	592 270 €

Le pôle Malzéville durable, attractive, innovante regroupe 3 missions

- La mission urbanisme
- La mission environnement
- La mission gestion du patrimoine immobilier municipal

### 1) Mission Urbanisme

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 140 €	1 245 360,78 €
Recettes		583 770 €

## Dépenses

Concernant les différentes autorisations d'urbanisme, la ville doit prévoir un crédit de 4 000 euros en fonctionnement pour indemniser la métropole pour les frais engendrés par les instructions qu'elle réalise. En effet, par le biais d'une convention, celle-ci instruit les permis de construire, les permis d'aménager et les permis de démolir. La commune, quant à elle, instruit les déclarations préalables de travaux.

Outre ses missions légales en matière d'autorisations d'urbanisme, la ville met en œuvre plusieurs projets concourant à l'attractivité et au développement de la commune.

Ainsi, elle a engagé un programme de ravalements des façades. Depuis 2014, six campagnes ont été engagées entraînant pour la commune un investissement de 87 518 euros au travers des subventions allouées aux propriétaires. Il y a lieu de prévoir en 2021, pour la poursuite des opérations, un crédit de 9 140 euros en fonctionnement permettant de rémunérer la SPL Grand Nancy Habitat qui accompagne les propriétaires malzévillois concernés par les campagnes de ravalement de façades et un crédit de 31 200 euros en investissement (dont 11 200 en reste à réaliser au titre de 2020) pour les subventions aux propriétaires du dernier tronçon de la rue du Lion d'or et de la rue de la République.

La ville a également fait le choix d'engager des grandes opérations d'urbanisme. Celles-ci concernent d'une part la valorisation de l'emprise autrefois occupée par le foyer pour personnes âgées La Maisonnée et d'autre part la mise en valeur de l'ancienne friche Elis.

Concernant la Maisonnée le conseil municipal a, lors de sa séance du 07 décembre 2019, voté une autorisation de programme de 2,235 millions d'euros pour le projet de construction d'un bâtiment public. Cette autorisation de programme a été modifiée par le conseil municipal lors de sa séance du 18 mars 2021 et portée à 2,347 millions d'euros.



Ce nouvel espace offrira à l'étage des espaces de réunion tant pour le conseil municipal qu'à disposition des acteurs de la ville. Le rez-de-chaussée sera quant à lui dédié à l'accueil des jeunes malzévillois (accueils périscolaire pour l'école Jules Ferry et extrascolaire pour les écoles Jules Ferry et Gény).

Il convient de noter que le projet global de la Maisonnée comprend aussi un programme d'habitat (40 logements locatifs et 17 logements en accession à la propriété) porté par le bailleur départemental mmH.

L'autorisation de programme a été déclinée dans la délibération de décembre 2019 en crédits de paiements sur la période 2019 – 2022 (181 012 € en 2019 et 684 930 € pour chacune des années 2020, 2021 et 2022). Compte-tenu de l'avancée du projet depuis son adoption et du lancement des travaux de construction au printemps 2021, il y a lieu d'ajuster les crédits de paiement. Ainsi, conformément à la délibération adoptée par le conseil municipal lors de la réunion du 18 mars 2021, ces crédits seront de 991 200 euros pour 2021.

Concernant la friche de l'ancienne entreprise Elis, la ville travaille depuis 2008 avec l'Etablissement public foncier de Lorraine, aujourd'hui EPF Grand Est, à un projet de requalification. L'EPF GE est propriétaire de la friche ELIS depuis 2018. L'EPF GE, dans le cadre de ses missions liées au traitement des friches polluées, est maître d'ouvrage pour préparer l'aménagement du site et a désigné un maître d'œuvre.

Plusieurs délibérations ont été prises par le conseil municipal :

- délibération du 19 octobre 2017 et délibération avenant du 26 septembre 2019 : convention de maîtrise d'œuvre avec EPF GE
- délibération du 2 juillet 2020 : convention de travaux concernant les opérations de désamiantage et déconstruction, dont le coût est pris en charge à 100% par EPF GE (600 000 euros)
- délibération du 2 juillet 2020 et délibération du 17 décembre 2020 : convention de travaux concernant la gestion des pollutions et avenant N°1, dont la commune prend en charge 20% et l'EPF GE 80 % (700 000 euros dont 140 000 euros à la charge de la commune).

En 2015, la commune a, quant à elle, missionné un architecte-urbaniste, le cabinet Guillaume EQUILBEY, pour vérifier la faisabilité d'une reconversion du site et définir ses potentialités urbaines pour accueillir de l'habitat. Le principe d'aménagement retenu a été présenté au conseil municipal en mai 2016.

Par ailleurs, la commune a également contractualisé avec ce même architecte-urbaniste pour l'accompagner dans la définition de la procédure juridique la plus adaptée pour l'aménagement du site. Le montant de ce contrat est de près de 19 500 euros déjà prévus au budget. Il inclut un accompagnement pour recruter un aménageur.

Sur la base de ce conseil, la ville a choisi de créer une zone d'aménagement concerté (ZAC). La mission de cet assistant à maîtrise d'ouvrage doit alors être complétée pour la réalisation du dossier de création de la ZAC (procédure de concertation notamment) et celle des études préalables (étude de sol notamment). La redéfinition des missions implique de redéfinir le contrat avec l'architecte-urbaniste.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il convient d'inscrire un crédit de 221 510,78 euros en investissement au budget primitif 2021, dont 140 000 euros au titre des travaux de dépollution, 20 670 euros pour financer l'accompagnement de la création de la ZAC et 60 840,78 euros de restes à réaliser au titre de 2020.

La commune entend enfin vendre un terrain situé chemin Sainte Elisabeth. Cette cession nécessite de réaliser en 2021 le bornage de la parcelle. Ainsi, une dépense d'investissement de 1 450 euros est inscrite au budget primitif 2021 au titre des restes à réaliser 2020.

### *Recettes*

La commune a sollicité plusieurs partenaires pour obtenir des financements pour le projet de construction du bâtiment public sur le site de La Maisonnée. Ainsi, la ville percevra au total 1 294 189 euros de différents acteurs. Dans ce cadre, il y a lieu d'inscrire au budget primitif 2021 une recette d'investissement de 576 770 euros. A terme, le projet bénéficiera également du produit de la cession du terrain ainsi que du FCTVA estimés à 684 436 euros.

La vente de la parcelle chemin Sainte Elisabeth devrait rapporter 7 000 euros à la commune en recette d'investissement. Les Domaines ont été sollicités pour l'estimation du bien.

## **2) Mission Environnement**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>36 880 €</b>	<b>7 450 €</b>
<b>Recettes</b>		

Les projets portés par la mairie pour construire une ville plus résiliente se construisent dans une logique de transversalité qui mobilise toutes ses politiques publiques.

La ville s'est ainsi engagée depuis 2015 – 2016 sur le passage au « 0 produit phytosanitaire » dans l'entretien de ses espaces verts avec des premières actions menées dès 2017 et un abandon complet des herbicides en 2019. Un crédit de 3 000 euros en fonctionnement sera nécessaire en 2021 pour l'outillage, les fournitures et le petit équipement dédiés à l'entretien de ces espaces.

Suite à un audit réalisé par l'agence de l'eau, la ville a obtenu le label commune nature et a acquis une première libellule. Elle entend poursuivre et amplifier cette démarche en 2021, particulièrement au cimetière.

L'association Fredon accompagne la commune dans la gestion du 0 phyto au cimetière. C'est un sujet complexe compte-tenu d'une part que ce mode d'entretien nécessite une forte intervention humaine et d'autre part que les habitants sont très sensibles à la bonne gestion du cimetière.

Suite à l'évaluation menée début 2021 avec le partenaire de la ville, plusieurs projets seront lancés en 2021. A moyen terme, le plan de gestion des espaces verts devra être finalisé à travers la réalisation d'une cartographie et d'une typologie d'entretien de l'ensemble des espaces, indispensables pour obtenir une 2<sup>ème</sup> libellule.

A plus court terme, la commune a décidé de ré-internaliser l'entretien du cimetière en employant un contrat aidé qui pourrait être présent chaque jour sur le site et donc assurer un entretien plus régulier, suivre la gestion du tri des déchets et mieux gérer la relation avec les habitants. Au-delà de ces objectifs, créer un emploi en contrat aidé fera aussi participer la commune à l'effort d'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. Les crédits nécessaires à l'emploi d'un salarié en contrat aidé sont comptabilisés dans la mission ressources. Une enveloppe de 2 500 euros est prévue en fonctionnement) pour installer un local au cimetière à destination de la personne qui sera employée. Par ailleurs, la commune poursuivra l'enherbement en l'étendant aux allées de la partie haute du cimetière et expérimentera de nouveaux modes de gestion des inter-tombes. Enfin, des études seront menées pour développer le patrimoine arboré du cimetière et aménager un espace de convivialité à l'entrée. Ces actions peuvent être le prélude d'un engagement, à terme, dans un projet de cimetière bio et qui respecte mieux toutes les sensibilités.

La ville met par ailleurs en œuvre un double programme de fleurissement de la ville et de plantations d'arbres au sein de ses parcs avec un cahier des charges exigeant : diversité des espèces et adaptabilité au réchauffement climatique. Deux enveloppes de 9 000 euros en fonctionnement et de 7 450 euros en investissement seront consacrées à ces politiques en 2021. Dans une démarche de soutien aux habitants qui souhaiteraient végétaliser leurs façades ou des espaces de leurs quartiers, la ville accompagnera les porteurs de projet.

La commune travaille de plus à la définition d'un projet permettant de mieux protéger et valoriser les coteaux. Dans cette perspective la ville accompagnera les propriétaires de parcelles qui ne parvenant pas à les entretenir sont disposés à les mettre à disposition d'habitants qui aimeraient s'y investir. La commune souhaite inscrire cette action dans le projet métropolitain de valorisation des coteaux dans lequel Malzéville, au regard de son patrimoine et de son investissement, occupe une place particulière.

Au-delà des actions menées par l'équipe du pôle Aménagement durable, attractivité, innovation, la commune fait appel à Lortie pour la gestion d'un certain nombre de missions de gestion des espaces verts (entretien des sentiers, évacuation des déchets verts, tailles, abattages et plantations). Un crédit de 12 500 euros permettra de rémunérer l'entreprise.

Concernant la gestion et la mise en valeurs des sentiers, la ville, à travers Animados et le centre social Saint Michel Jéricho créent actuellement deux chantiers jeunes avec contrepartie. Ces actions permettront de nettoyer et de remettre en état le balisage des circuits des oiseaux et des vergers. Le projet porté par Animados concernera aussi le verger pédagogique, dit verger des coteaux. Ici, les jeunes remettront en état la signalétique existante, confectionneront et installeront du mobilier d'extérieur, des mangeoires et des nichoirs.

La ville s'appuie pour ces différentes politiques sur ses partenaires : ALEC, CAUE, Fredon, lycée de Pixérécourt. L'adhésion à ces différents organismes représente une enveloppe de 9 980 euros. L'ALEC sera sollicitée en 2021 pour accompagner les services municipaux qui souhaitent s'engager dans une démarche d'administration écoresponsable.

### **3) Mission Gestion du patrimoine immobilier municipal**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>161 143 €</b>	<b>323 143,72 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>4 805 €</b>	<b>8 500 €</b>

La commune dispose d'un vaste patrimoine qu'elle doit entretenir : mairie centrale, rue Charles De Gaulle, centre technique municipal, rue des Chenevières, écoles, sites de restauration scolaire, la Douëra, salle polyvalente Michel Dinet, complexe sportif Jo Schlessler, tennis, église Saint Martin, cimetière, ...

#### *Dépenses*

Un crédit de 113 043 euros est prévu en fonctionnement pour l'entretien du patrimoine immobilier de la commune. Cette enveloppe comprend les moyens nécessaires aux opérations d'entretien et de maintenance des équipements, l'achat de l'outillage et la location de différents engins.

De plus, la commune réalisera en régie, en 2021, l'éclairage du cheminement extérieur du gymnase et la mise en accessibilité de plusieurs bâtiments. Une enveloppe de 37 600 euros est nécessaire pour ces travaux.

Par ailleurs, la pause et l'enlèvement des illuminations de fin d'année seront à compter de cette année réalisés en interne. Il y a lieu de prévoir ici une enveloppe de 8 500 euros.

Enfin, la commune inscrit au budget une provision de 2 000 euros qui permettra, le cas échéant, d'engager une procédure en cas de péril imminent. Une recette d'un montant identique est prévue compte-tenu des conditions de mise en œuvre de cette procédure.

La commune consacrera par ailleurs en 2021, une enveloppe de 323 143,72 euros en investissement dont 189 867,72 euros de restes à réaliser 2020 pour l'entretien de son patrimoine immobilier.

Conformément aux orientations budgétaires adoptées le 28 janvier 2021, cette enveloppe permettra ainsi d'une part de financer les études nécessaires à la construction d'un plan pluriannuel d'investissement. Le montant de ces études est estimé à 108 163 euros, dont 48 163 euros de restes à réaliser. Elles porteront sur un diagnostic général de l'ensemble des bâtiments municipaux (toiture, chauffage, menuiseries et façades, niveau de confort thermique, isolation, ...), mais aussi sur l'accessibilité du gymnase et des écoles Ferry et Leclerc et enfin sur les éventuels aménagements à apporter au complexe sportif Jo Schlessler et plus particulièrement au terrain de foot et à son environnement.

D'autre part, un crédit de 90 990 euros est prévu pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Ces travaux n'ont pu être réalisés l'an passé compte-tenu du confinement. Ils sont donc réinscrits au budget primitif 2021 au titre des restes à réaliser 2020.

Par ailleurs, la ville souhaite engager une opération de raccordement de ses bâtiments au réseau métropolitain de télécommunication pour y mettre en place le WIFI. Une enveloppe de 15 600 euros permettra de réaliser la première tranche des opérations nécessaires au centre technique municipal, à la mairie, à la salle polyvalente Michel Dinet ainsi qu'à la Douëra.

De plus, plusieurs bâtiments nécessitent des travaux pour un montant de 57 744,40 euros :

- 29 000 euros pour la réfection de la toiture des dépendances de la sacristie de l'église Saint Martin et la réparation du mécanisme de sonnerie des cloches
- 6 000 euros pour réparer une fontaine du cimetière après sinistre. Il convient de noter que l'assurance de la commune prend en charge ce sinistre à hauteur de 2 805 euros
- 3 655 euros nécessaires à la réparation du minaret de la Douëra endommagé par la tempête Ciara et 9 568,40 euros en restes à réaliser pour divers travaux de restauration (porche, tourelle, fleuron)
- 9 521 euros pour l'électrification des volets de l'école Jéricho et le remplacement des jeux de l'école Leclerc

Un crédit de 9 500 euros est également prévu en investissement pour le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans, l'appareillage leds des luminaires et l'achat de matériels divers.

La ville prévoit également de compéter et/ou renouveler l'achat d'illuminations de Noël. Dans cette perspective, une enveloppe de 5 000 euros est inscrite au budget 2021 au titre des restes à réaliser 2020.

Enfin, un crédit de 36 146,32 euros au titre des restes à réaliser 2020 permettra de financer principalement l'équipement en défibrillateurs, le remplacement des menuiseries de la mairie, le règlement des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la crèche ou encore le solde de la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement de la cour de l'école Jules Ferry.

#### Recettes

Une première recette de 2 805 euros est attendue de l'assurance de la commune pour la réparation de la fontaine endommagée du cimetière et une seconde de 2 000 euros en remboursement d'une éventuelle démarche de péril imminent.

En investissement, il y a lieu d'inscrire une recette de 8 500 euros correspondant à la subvention de la caisse d'allocations familiales pour l'aménagement des nouveaux locaux de la crèche familiale.

### III. Budget primitif 2021 : pôle Malzéville citoyenne, culturelle, responsable

Les crédits du budget primitif 2021 pour le pôle *Malzéville citoyenne, culturelle et responsable* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>290 915 €</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>12 550 €</b>	<b>750 €</b>

Le pôle Malzéville citoyenne, culturelle, responsable regroupe 5 missions :

- Mission culture et communication
- Mission vie locale, citoyenne et associative
- Mission protocole et accompagnement des élu-es
- Mission relations avec la population, état civil, élections
- Mission prévention – sécurité

#### 1) Mission Culture et communication

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>34 520 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>2 250 €</b>	

En matière de culture, Malzéville a su créer, au cours des années passées, une identité singulière qui dépasse de loin les frontières de la ville.

Les crédits inscrits au budget primitif 2021 doivent permettre d'en maintenir la qualité dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire. En effet, à cette heure, les salles d'exposition restent fermées et les rassemblements interdits.

Pour autant, la commune n'entend pas renoncer et travaille au maintien de la programmation culturelle en inventant des nouvelles formes de diffusion. Une enveloppe de 15 000 euros est donc prévue pour financer les différentes actions culturelles mises en place par la ville. Habituellement, ces crédits soutiennent la réalisation de quatre expositions annuelles à La Douëra et leur promotion dans Nancy Spectacles, la manifestation Des livres et vous, les journées du patrimoine, les apéros littéraires avec l'association Trois pattes à un canard et enfin l'action autour de la photographie en partenariat avec l'Ecole des regards (trois apéros photographiques et une exposition en fin d'année).

Compte-tenu de la crise sanitaire, il n'est pas possible de garantir que ces actions pourront être maintenues à l'identique. C'est pourquoi, la ville s'adapte pour maintenir un programme culturel de qualité pour tous les Malzévillois comme elle l'a, par exemple, imaginé pour l'exposition photographique, en partenariat avec l'Ecole des regards, qui devait être présentée à la Douëra en décembre dernier et qui a pu être organisée sous forme virtuelle à travers une vidéo diffusée début février sur le facebook et le site de la ville, mais aussi sur celui du Cri des Lumières et au sein du réseau d'artistes photographes. D'autres manifestations culturelles adaptées aux contraintes sanitaires actuelles sont ainsi à l'étude.

La commune poursuivra également son travail en faveur du rayonnement de Malzéville à l'échelle de la Métropole en valorisant ses patrimoines architecturaux et paysagers à travers la recherche de mécénats.

Concernant la communication, le magazine de la ville « Malzéville, durable est solidaire » a été profondément refondé en 2020 avec un premier numéro sorti en juillet. Plus aéré, plus clair et plus pédagogique, avec des contenus plus approfondis et mieux illustrés, le magazine est publié quatre fois par an. Un crédit de 17 160 euros est nécessaire à la conception, l'impression et la distribution des quatre numéros de 2021.

La ville informe également les citoyens via son site internet et son compte facebook. Un crédit de 200 euros est nécessaire pour l'hébergement du site internet de la commune.

De plus, la commune prévoit un crédit de 1 500 euros qui permettra de réaliser divers supports de communication – information (calicots, banderoles, flyers).

Enfin, une enveloppe de 660 euros doit être réservée au contrat d'autorisation des copies internes professionnelles d'œuvres protégées.

#### *Recettes*

Pour la manifestation Des Livres et vous la commune a sollicité différents partenaires (Etat, département, métropole). Elle escompte une recette de fonctionnement de 2 250 euros.

### **2) Mission Vie locale et citoyenne**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>93 545 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>3 300 €</b>	

#### *Dépenses*

Plus que jamais, compte-tenu de l'impact de la pandémie liée à la COVID-19 sur la vie sociale, la ville et ses habitants ont besoin de temps communs et de se retrouver pour faire ville ensemble.

Il est évident que le calendrier des manifestations organisées habituellement par la commune ne pourra être maintenu à l'identique. C'est pourquoi, la ville cherche à s'adapter comme elle l'a par exemple fait en réorganisant la fête des pains ou encore en proposant de nouvelles formules pour la Saint Nicolas et les vœux

Dans cette perspective, la ville travaille à la construction d'un calendrier des temps collectifs et festifs pour 2021 autour de plusieurs objectifs :

- Créer davantage de passerelles entre la culture et le vivre ensemble dans le cadre de chacun des temps forts de la vie locale
- Y faire participer un nombre croissant d'habitants et leur permettre d'y exprimer leur diversité
- Mettre à l'honneur les acteurs locaux
- Valoriser le patrimoine de la commune pour mieux le faire connaître
- Inscrire toutes les manifestations dans une logique de développement durable à la croisée de ses trois dimensions : la préservation de l'environnement, la participation des habitants et un développement économique responsable

Un crédit de 30 045 euros est ainsi prévu pour mettre en œuvre les différentes manifestations qui rythment la vie de la commune.

La commune n'anime pas seule la vie locale. En effet, les associations sont des acteurs importants de la vie sociale et citoyenne tout comme leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale. Par leurs actions, elles contribuent à répondre aux attentes des citoyens, concourent à l'animation de la ville et renforcent le lien social. De fait, le mouvement associatif participe activement à la promotion de la ville et au rayonnement du territoire mais également à la cohésion sociale et à la qualité de la vie locale quotidienne.

Pour autant, comme bien d'autres acteurs, les associations sont fortement impactées par la crise sanitaire de la COVID-19. Ainsi, beaucoup ont perdu des adhérents et ont dû annuler des manifestations qui étaient des sources de revenus pour elles. C'est pourquoi la ville prévoit pour 2021 un crédit de 63 500 euros pour accompagner les associations et leurs projets. Cette enveloppe est en augmentation par rapport à l'an passé afin de les soutenir au mieux dans cette période.

Outre cette aide financière la commune, en respectant les directives réglementaires, met aussi à leur disposition du matériel et des locaux communaux et appuie l'organisation de leurs manifestations.

La ville a par ailleurs engagé plusieurs projets avec le mouvement associatif sur la base de la rencontre qui a été organisée le 9 juillet dernier, une fois la nouvelle équipe municipale installée. Ainsi, plusieurs temps de travail ont été engagés début 2021 autour du projet de création d'un conseil de la vie citoyenne et associative, de la redéfinition du forum associatif et de la fête du sport et enfin de la refonte du dossier de demandes de subventions. Ce dialogue se poursuivra tout au long du premier semestre 2021.

#### *Recettes*

Deux recettes de 2 300 euros est inscrite au budget au titre de la location des emplacements pour la brocante organisée dans le cadre de la fête des pains et de 1 000 euros pour la location par les commerçants des emplacements sur le marché hebdomadaire du mercredi.

### **3) Mission Protocole et accompagnement des élu-es**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>151 600 €</b>	
<b>Recettes</b>		

#### *Dépenses*

Un crédit de 5 900 euros permettra de financer la formation des élu-es ainsi que la mise en œuvre d'une plateforme informatique leur permettant de collaborer.

136 800 euros sont par ailleurs inscrits au budget pour le paiement des indemnités de mandat des élu-es du conseil municipal.

De plus, il y a lieu de prévoir un crédit de 6 300 euros au titre de l'adhésion de la commune à l'association des maires de France.

Enfin, la mission protocole et accompagnement des élu-es prend à sa charge les frais liés aux cérémonies patriotiques, à différents pots de l'amitié, à la publication de divers avis dans la presse ainsi que différents cadeaux (départs à la retraite, mutations, stagiaires). Une enveloppe de 2 600 euros permettra de couvrir ces dépenses.

#### **4) Mission Relations avec la population, état civil, élections**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>9 000 €</b>	<b>750 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>7 000 €</b>	<b>750 €</b>

Les communes sont en charge des démarches d'état-civil, de la gestion du cimetière et des élections, quel que soit le scrutin. Il y a lieu de prévoir différents crédits pour ces missions.

##### *Dépenses*

Un crédit de 7 400 euros permettra de réaliser la gestion des emplacements au cimetière et l'achat de plaques pour le columbarium.

Par ailleurs, 350 euros seront nécessaires à l'achat du papier nécessaire à l'impression des différents actes de l'état civil et de livrets de famille.

Les élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin prochain. Différents crédits sont nécessaires pour la préparation de ces différents scrutins, dont en fonctionnement 250 euros pour l'achat de codes électoraux et 1 000 euros pour l'achat de protections sanitaires (masques et produits désinfectants). Par ailleurs, une enveloppe de 750 euros en investissement permettra d'acheter des vitres de protection pour les bureaux de vote.

##### *Recettes*

L'Etat a indiqué prendre en charge le matériel de protection pour les élections départementales et régionales de juin 2021. Dès lors, il y a lieu de prévoir une recette de 1 000 en fonctionnement et de 750 euros en investissement.

Une recette de 6 000 euros est enfin prévue au budget primitif 2021 au titre de la vente de concessions au cimetière.

#### **5) Mission Prévention – sécurité**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2 250 €</b>	<b>750 €</b>
<b>Recettes</b>		

La police municipale assure, selon la réglementation en vigueur, des missions permettant de garantir le bon ordre, la tranquillité publique, la sécurité et la salubrité publique (infractions relatives aux arrêtés municipaux et aux dispositions des codes et des lois en vigueur, arrêtés municipaux régissant l'occupation du domaine public, arrêtés de police de la circulation, gestion des licences de débits de boissons, suivi des dossiers de chiens catégorisés, régulation de la circulation et veille du respect du code de la route, ...).

La commune a fait le choix de donner une nouvelle dimension à sa police municipale au cours du mandat précédent autour de deux objectifs : renforcer la qualification de ses effectifs et l'orienter davantage, outre ses missions réglementaires, vers des missions de proximité.

Ainsi, depuis 2019 la police municipale de la commune est composée de deux policiers municipaux contre un-e policier-e municipal-e et un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) auparavant.

Par ailleurs, celle-ci a renforcé son action de prévention, d'information et d'accompagnement des habitants et des acteurs, notamment les commerçants. Dans ce cadre, les policiers municipaux ont renforcé leurs patrouilles pédestres ou portées, les contacts téléphoniques et physiques avec les administrés, la surveillance et la protection des bâtiments communaux, des abords des établissements scolaires, la surveillance, la gestion et la mise en place du marché communal, la surveillance et la sécurité des manifestations organisées par la commune et enfin, la surveillance des habitations pour l'opération Tranquillité vacances.

Un crédit de 2 250 euros en fonctionnement permettra d'équiper les deux policiers de la commune en vêtements et en moyens radio (abonnement). Concernant les moyens radio, il y a lieu de prévoir en outre un crédit de 750 euros en investissement.

Cette enveloppe vient s'ajouter au projet d'achat d'un véhicule dédié à la police pour un montant de 28 300 euros comptabilisés dans les moyens généraux. Ce véhicule sera équipé de 4 roues motrices afin de faciliter les patrouilles en tout lieu, notamment au plateau de Malzéville. Ce montant comprend également la sérigraphie officielle police municipale, la rampe lumineuse, les frais d'immatriculation et de carte grise et les équipements de base (cônes de Lubeck, cage pour animaux en divagation, bornes lumineuses pour balisage d'urgence lors d'une intervention sur la voie publique, ...).

#### **IV. Budget primitif 2021 : moyens généraux et ressources**

Les crédits du budget primitif 2021 pour les moyens généraux et les ressources sont les suivants :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>4 382 058 €</b>	<b>1 054 744,68 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 575 480 €</b>	<b>1 002 758,18 €</b>

##### **1) Mission Moyens généraux**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>394 570 €</b>	<b>109 375 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>22 060 €</b>	<b>3 300 €</b>

##### *Dépenses*

Les moyens généraux permettent le fonctionnement des bâtiments et des services municipaux.

Un crédit de 232 150 euros permettra d'assurer le fonctionnement, la sécurisation et l'entretien des bâtiments municipaux, dont 154 650 euros pour les dépenses d'énergie, 15 900 euros pour l'eau et l'assainissement, 49 100 euros pour les différentes dépenses liées à l'entretien des locaux (ménage, dératisation, entretien des vitres et produits d'entretien) et enfin 12 500 euros pour le système de protection des bâtiments (téléalarme).

De plus, 118 210 euros sont nécessaires pour le fonctionnement des services municipaux, dont 16 640 euros pour la téléphonie, 9 410 euros pour les affranchissements et les différentes opérations de mise sous pli, 2 000 euros d'abonnements et de supports de documentation, 6 700 euros pour les reproductions, 6 550 euros pour les fournitures administratives, 5 600 euros pour l'archivage et 71 310 euros pour les moyens informatiques.

Une enveloppe de 7 300 euros est par ailleurs prévue pour l'équipement des agents en masques et en vêtements de travail.

La commune prévoit un crédit de 17 160 euros nécessaire au fonctionnement et à l'entretien de sa flotte automobile.



Il y a également lieu d'inscrire au budget 15 650 euros nécessaires au paiement de différentes redevances, notamment à la métropole pour le ramassage des ordures ménagères et la participation de la ville à l'éclairage public.

Enfin, un crédit de 4 1000 euros est prévu pour réaliser la reliure des différents registres administratifs (conseil municipal, état-civil, ressources humaines).

Un crédit de 2 610 euros, dont 610 euros de restes à réaliser, est prévu en investissement pour le renouvellement de l'équipement mobilier des bureaux de la mairie et du centre technique municipal.

De la même manière, 48 065 euros, dont 24 550 euros de restes à réaliser, seront nécessaire en investissement au titre des équipements informatiques et téléphoniques. Cette enveloppe permettra notamment de poursuivre l'achat du matériel nécessaire au télétravail conformément à la délibération prise par le conseil municipal le 17 décembre 2020.

La commune devra renouveler une partie de sa flotte véhicules en 2021. Ainsi, un crédit de 58 700 euros sera consacré au remplacement du vélo du coursier pour un montant de 400 euros, le camion benne utilisé par les services techniques pour un montant de 30 000 euros et d'acheter un véhicule pour la police municipale compte-tenu que le leasing de la Clio arrive à terme cette année, pour un montant de 28 300 euros.

### Recettes

Une recette de 5 000 euros est attendue provenant à la fois de la location de l'antenne orange implantée dans la commune et de la redevance de publicité.

De la même manière, 2 000 euros de recettes de fonctionnement sont prévus au titre des redevances d'occupation du domaine public et 15 060 euros au titre de la location des équipements de la commune.

Enfin, une recette d'investissement de 3 300 € de la caisse d'allocations familiales pour le logiciel du portail familles est inscrite au budget.

## 2) Mission Ressources

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>3 987 488 €</b>	<b>945 369,68 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 553 420 €</b>	<b>999 458,18 €</b>

### Dépenses

#### Gestion des ressources humaines

La commune compte en 2021, 71 emplois permanents, dont 15 contractuels, parmi lesquels 11 assistantes maternelles. Pour les dépenses liées à la gestion des ressources humaines un crédit de 3 180 055 euros est prévu en dépenses de fonctionnement. Ce montant permettra notamment de renforcer les équipes conformément aux orientations budgétaires adoptées le 28 janvier 2021.



Cette enveloppe permettra de couvrir les frais de rémunération des agents pour un montant de 3 012 395 euros (salaires chargés, validation du service pour le décompte des droits à la retraite des fonctionnaires ayant travaillé à Malzéville, gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur, cotisation au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle).

Il convient de noter que la commune ne verse pas de cotisation au FIPHFP car elle emploie plus de 6 % d'agents porteurs d'un handicap.

Un crédit de 18 400 euros est inscrit au budget 2021 pour l'emploi contractuel d'agents d'entretien au sein des écoles et des sites du périscolaire.

Les frais de formation des agents nécessitent de prévoir un crédit de 21 625 euros (cotisation au CNFPT, formation dispensées par d'autres organismes agréés, frais concours).

La commune a par ailleurs fait le choix d'adhérer au CNAS au titre de l'action sociale. Elle y consacrera un crédit de 21 000 euros en 2021. L'action sociale collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La santé et la sécurité des agents au travail nécessitera une enveloppe de 10 920 euros dont 7 400 euros pour la médecine préventive et 3 520 euros pour l'inspection santé et la sécurité au travail.

La commune a par ailleurs souscrit auprès du centre de gestion deux contrats groupes d'assurances pour un montant de 91 140 euros. Une assurance statutaire, pour un montant de 81 250 euros, permet de garantir le maintien de la rémunération des agents absents pour raison de santé et un contrat de prévoyance, pour un montant de 9 890 euros, couvre le versement d'un complément de salaire aux agents absents pour raison de santé après épuisement des droits à rémunération pleine. Par ailleurs, la ville a aussi souscrit auprès du centre de gestion une prestation de conseil juridique pour un montant de 4 575 euros.

#### Assurances

Dans le cadre de la délibération prise en conseil municipal le 18 juin 2020, la commune a fait le choix d'adhérer au groupement de commande marchés d'assurance avec 5 autres communes de l'agglomération. Ainsi, un crédit de 20 400 euros est nécessaire pour couvrir les contrats souscrits auprès de la SMACL et de Groupama qui couvrent la responsabilité civile, la protection fonctionnelle des agents, la protection juridique, la flotte automobile, les dommages aux biens et enfin l'assurance multirisques.

#### Pertes de recettes

La commune inscrit par ailleurs en dépenses de fonctionnement un crédit de 10 635 euros pour couvrir différentes pertes de recettes, dont une provision pour clients douteux de 5 635 euros, un crédit de 3 000 euros pour les admissions en non-valeur, une enveloppe de 1 000 euros pour les créances éteintes et une autre de 1 000 euros pour les annulations de titres émis en N - 1.

#### Frais divers

De la même manière, un crédit de 1 650 euros en fonctionnement est prévu au budget 2021 pour les frais de paiements en ligne et d'éventuels retards de paiements de factures et un crédit de 500 euros en investissement est prévu pour diverses opérations d'encaissement et de remboursement de frais de caution.

#### Plan foncier avec l'Etablissement public foncier Grand Est

Dans le cadre de la délibération prise par le conseil municipal le 17 décembre 2020 validant l'avenant n° 2 à la convention de plan foncier avec l'EPF GE, il y a lieu d'inscrire une dépense d'investissement de 70 846,50 euros au budget primitif 2021.

Le solde, au 31 décembre 2021, de l'engagement contractuel avec l'EPF GE dans le cadre de cet avenant est inscrit au budget primitif 2021 comme suit :

- 464 458,18 euros de dépenses d'investissement
- 464 458,18 euros de recettes d'investissement

### Fiscalité

La commune doit acquitter chaque année la taxe foncière pour les différents bâtiments dont elle est propriétaire ainsi qu'inscrire des régularisations fiscales annuelles à la demande de la DGFiP. Il y a lieu ici de prévoir une enveloppe de 14 984 euros en dépenses de fonctionnement.

### Recettes

#### Recettes personnel

Il y a lieu par ailleurs d'inscrire en recettes de fonctionnement 4 500 euros d'aides de l'Etat pour l'emploi d'un travailleur en contrat aidé pour la gestion des espaces verts ainsi que 81 600 euros de remboursements de frais de personnel (assurance statutaire, SIS, sécurité sociale).

#### Recettes de fiscalité

Au titre des impôts locaux et conformément à la délibération votée par le conseil municipal le 18 mars 2021, la commune inscrit une recette de fonctionnement de 3 500 000 euros au budget primitif 2021, dont :

- 3 420 000 euros au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (3 409 000 euros) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (11 000 euros). Ce montant intègre le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département transférée à la commune dans le cadre de la compensation de la suppression du paiement de la taxe d'habitation pour les habitants décidée par l'Etat
- 30 000 euros de compensation de l'Etat compte-tenu que le transfert de la taxe foncière du département à la commune ne permet pas de couvrir intégralement l'ancien produit de la taxe d'habitation
- 50 000 euros au titre de la taxe d'habitation résiduelle (résidences secondaires, locaux professionnels, locaux vacants)

Par ailleurs la commune perçoit de l'Etat au titre du rôle supplémentaire sur les taxes foncières une somme de 1 500 euros.

Dans le cadre de l'article 13 de la loi de finances pour 2021, l'Etat a décidé de porter le taux de la taxe finale sur la consommation d'électricité à 4 %. Dès lors, il y a lieu d'inscrire au budget primitif 2021 un produit de 60 000 euros au titre de la TCFE.

La commune percevra également en 2021 230 000 euros au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADe) acquittée par les habitants en cas de mutations de propriété.

Enfin, la commune a demandé à l'administration fiscale le reversement sur les trois dernières années de la taxe d'habitation sur certains locaux ayant été considérés à tort comme des locaux d'habitation vacants. La commune en attend une recette de 12 000 euros.

#### Relations financières avec la métropole du Grand Nancy

Dans le cadre de ces relations, la commune percevra en 2021 336 800 euros au titre de l'allocation compensatrice et 172 300 euros au titre de la dotation communautaire de solidarité.

#### Relations financières avec l'Etat

Pour 2021, la commune inscrit un crédit de fonctionnement de 845 700 euros pour les différentes dotations qu'elle perçoit de l'Etat dont :

- 637 000 euros de dotation globale de fonctionnement (DGF part forfaitaire)
- 109 000 euros de dotation de solidarité rurale (DSR)
- 86 700 euros de dotation nationale de péréquation (DNP)
- 13 000 euros d'allocations de compensation pour les exonérations décidées par l'Etat sur les taxes foncières

### Autres dotations/ recettes

La commune inscrit également au budget 2021 25 000 euros au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et une recette de 1 985 euros correspondant au reversement du trop perçu par l'association Pass'Sport et culture suite à sa dissolution.

### Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements afin de compenser la charge de TVA qu'ils supportent sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Dans ce cadre deux recettes sont inscrites au budget primitif 2021 :

- 5 500 euros au titre du FCTVA fonctionnement
- 36 000 euros au titre du FCTVA investissement

### Ecritures d'ordre

Plusieurs écritures d'ordre sont inscrites au budget primitif 2021 de la commune :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Amortissements des biens	124 085 €	124 085 €
Amortissement frais de renégociation des emprunts	374 415 €	374 415 €
	Dépense d'investissement	Recette de fonctionnement
Régularisation de différents amortissements	7 565 €	7 565 €

### Gestion de la dette

Au 1er janvier 2021 :

- la dette s'élevait à 6 030 339,67 millions euros (8 182 105,16 millions d'euros – 2 151 765,49 millions d'euros d'aide du fond de soutien restant à percevoir),
- l'endettement par habitant était de 732,63 euros.

Pour le remboursement de la dette, la commune inscrit les crédits suivants au budget primitif 2021 :

	Dépenses	Recettes
Remboursement de la dette (intérêts et capital)	662 000 €	
- dont intérêts :	260 000 €	
- dont capital :	402 000 €	
Intérêts courus non échus	- 236 €	
Frais et ligne de trésorerie	1 500 €	
Contribution du fonds de soutien à la sortie des emprunts à risque		268 970 €
<b>Total :</b>		
<b>montant net du remboursement de la dette inscrit au BP 2021</b>	<b>394 294 €</b>	

## V. Budget primitif 2021 : équilibre du budget

### En fonctionnement

Total des dépenses inscrites au budget primitif 2021	6 255 833 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2021	6 363 365 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	107 532 €		
<b>Total</b>	<b>6 363 365 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 363 365 €</b>

### En investissement

Total des dépenses inscrites au budget primitif 2021	2 660 484,18 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2021	1 601 178,18 €
		Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	107 532 €
		Montant de l'emprunt 2021 nécessaire pour équilibrer la section d'investissement	951 774 €
<b>Total</b>	<b>2 660 484,18 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 660 484,18 €</b>

La maquette comptable du budget est jointe en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et ressources humaines du 11 mars 2021

### Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,  
à la majorité,

2 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Yves SAUSEY

**approuve** le budget primitif 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - COMMUNE DE MALZEVILLE (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21540339500019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMMUNE

**M. 14**

**Budget primitif (projet de budget)**  
**voté par nature**

**BUDGET : COMMUNE DE MALZEVILLE (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	32
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	36
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	37
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	41
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A4 - Etat des provisions	43
A5 - Etalement des provisions	44
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	48
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	50
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	56
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	57
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	58
--	----

D2 - Arrêté et signatures

59

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>Code INSEE</b> 54339	<b>COMMUNE DE MALZEVILLE</b> <b>COMMUNE DE MALZEVILLE</b>	<b>BP (projet de budget)</b> <b>2021</b>
----------------------------	--	---

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8393
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	40
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	METROPOLE DU GRAND NANCY

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7 737 091,00	8 358 334,00	917,48	1 1099,68

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	669,00	947,00
2	Produit des impositions directes/population	366,00	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	738,00	1 144,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	37,00	370,00
5	Encours de dette/population	1 041,00	828,00
6	DGF/population	99,00	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49,51 %	56,57 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,74 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	5,01 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	141,06 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	6 363 365,00	6 363 365,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
<b>P</b>			
<b>O</b>			
<b>R</b>			
<b>T</b>			
<b>S</b>			
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		6 363 365,00	6 363 365,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	2 367 805,68	2 648 684,18
+		+	+
<b>R</b>	<b>ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	292 678,50	11 800,00
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
<b>P</b>			
<b>O</b>			
<b>R</b>			
<b>T</b>			
<b>S</b>			
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		2 660 484,18	2 660 484,18

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>9 023 849,18</b>	<b>9 023 849,18</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 997 469,64	0,00	2 042 275,00	0,00	2 042 275,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 047 685,00	0,00	3 051 805,00	0,00	3 051 805,00
014	Atténuations de produits	7 670,00	0,00	6 234,00	0,00	6 234,00
65	Autres charges de gestion courante	420 740,02	0,00	388 920,00	0,00	388 920,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 473 564,66</b>	<b>0,00</b>	<b>5 489 234,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 489 234,00</b>
66	Charges financières	274 268,40	0,00	261 264,00	0,00	261 264,00
67	Charges exceptionnelles	5 205,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		5 635,00	0,00	5 635,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 753 038,06</b>	<b>0,00</b>	<b>5 757 333,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 757 333,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	105 177,41		107 532,00	0,00	107 532,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	502 671,00		498 500,00	0,00	498 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>607 848,41</b>		<b>606 032,00</b>	<b>0,00</b>	<b>606 032,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 360 886,47</b>	<b>0,00</b>	<b>6 363 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 363 365,00</b>

+		
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
	=	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 363 365,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	108 028,53	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	318 546,00	0,00	463 230,00	0,00	463 230,00
73	Impôts et taxes	3 811 200,00	0,00	4 302 600,00	0,00	4 302 600,00
74	Dotations et participations	1 495 803,00	0,00	1 206 450,00	0,00	1 206 450,00
75	Autres produits de gestion courante	18 670,00	0,00	17 760,00	0,00	17 760,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 752 247,53</b>	<b>0,00</b>	<b>6 070 040,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 070 040,00</b>
76	Produits financiers	268 970,00	0,00	268 970,00	0,00	268 970,00
77	Produits exceptionnels	22 767,00	0,00	16 790,00	0,00	16 790,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	2 525,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 046 509,53</b>	<b>0,00</b>	<b>6 355 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 355 800,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	63 392,41		7 565,00	0,00	7 565,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>63 392,41</b>		<b>7 565,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 565,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 109 901,94</b>	<b>0,00</b>	<b>6 363 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 363 365,00</b>

+		
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
	=	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 363 365,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>598 467,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021**

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	165 832,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	64 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	872 436,88	160 477,72	154 147,50	0,00	314 625,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>865 942,59</b>	<b>122 200,78</b>	<b>1 339 135,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 461 335,78</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 968 611,47</b>	<b>292 678,50</b>	<b>1 493 282,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 785 961,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	387 500,00	0,00	402 500,00	0,00	402 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>387 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>402 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>402 500,00</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 356 111,47</b>	<b>292 678,50</b>	<b>1 895 782,50</b>	<b>0,00</b>	<b>2 188 461,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	63 392,41	0,00	7 565,00	0,00	7 565,00
041	Opérations patrimoniales (4)	485 885,00	0,00	464 458,18	0,00	464 458,18
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>549 277,41</b>	<b>0,00</b>	<b>472 023,18</b>	<b>0,00</b>	<b>472 023,18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 905 388,88</b>	<b>292 678,50</b>	<b>2 367 805,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 660 484,18</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 660 484,18</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	412 200,00	11 800,00	582 920,00	0,00	594 720,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	647 567,45	0,00	951 774,00	0,00	951 774,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 152,65	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 092 920,10</b>	<b>11 800,00</b>	<b>1 534 694,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 546 494,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	82 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	338 389,97	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>520 889,97</b>	<b>0,00</b>	<b>43 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 500,00</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 613 810,07</b>	<b>11 800,00</b>	<b>1 578 194,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 589 994,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	105 177,41	0,00	107 532,00	0,00	107 532,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	502 671,00	0,00	498 500,00	0,00	498 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	485 885,00	0,00	464 458,18	0,00	464 458,18
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 093 733,41</b>	<b>0,00</b>	<b>1 070 490,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 070 490,18</b>

**COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	<b>2 707 543,48</b>	<b>11 800,00</b>	<b>2 648 684,18</b>	<b>0,00</b>	<b>2 660 484,18</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 660 484,18</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>598 467,00</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 042 275,00		2 042 275,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 051 805,00		3 051 805,00
014	Atténuations de produits	6 234,00		6 234,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	388 920,00		388 920,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	261 264,00	0,00	261 264,00
67	Charges exceptionnelles	1 200,00	0,00	1 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 635,00	498 500,00	504 135,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		107 532,00	107 532,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>5 757 333,00</b>	<b>606 032,00</b>	<b>6 363 365,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 363 365,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	402 500,00	0,00	402 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 461 335,78		1 461 335,78
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	314 625,22	464 458,18	779 083,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		7 565,00	7 565,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 188 461,00</b>	<b>472 023,18</b>	<b>2 660 484,18</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 660 484,18</b>
---	---------------------



## COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	80 000,00		80 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	463 230,00		463 230,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 302 600,00		4 302 600,00
74	Dotations et participations	1 206 450,00		1 206 450,00
75	Autres produits de gestion courante	17 760,00	0,00	17 760,00
76	Produits financiers	268 970,00	0,00	268 970,00
77	Produits exceptionnels	16 790,00	0,00	16 790,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	7 565,00	7 565,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>6 355 800,00</b>	<b>7 565,00</b>	<b>6 363 365,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 363 365,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 000,00	0,00	36 000,00
13	Subventions d'investissement	594 720,00	0,00	594 720,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	952 274,00	464 458,18	1 416 732,18
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		124 085,00	124 085,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		374 415,00	374 415,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		107 532,00	107 532,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 000,00		7 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 589 994,00</b>	<b>1 070 490,18</b>	<b>2 660 484,18</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 660 484,18</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 997 469,64</b>	<b>2 042 275,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 012 737,00	1 132 440,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	13 450,00	37 600,00	0,00
60611	Eau et assainissement	19 400,00	15 900,00	0,00
60612	Energie - Electricité	172 600,00	154 650,00	0,00
60622	Carburants	8 900,00	8 000,00	0,00
60623	Alimentation	280,00	1 550,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	687,00	760,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	22 000,00	20 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 439,00	16 105,00	0,00
60636	Vêtements de travail	7 255,00	7 300,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 800,00	6 050,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	60,00	600,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	43 509,00	29 362,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	27 042,00	18 700,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	12 850,00	12 850,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	11 960,00	12 520,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 880,00	1 680,00	0,00
6135	Locations mobilières	11 200,00	15 630,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 950,00	2 450,00	0,00
61521	Entretien terrains	38 710,64	29 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	54 990,00	40 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	14 850,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 800,00	6 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 075,00	4 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 980,00	3 000,00	0,00
6156	Maintenance	102 793,00	125 303,00	0,00
6161	Multirisques	21 808,00	20 400,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	77 500,00	81 250,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 750,00	2 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 280,00	6 000,00	0,00
6226	Honoraires	8 020,00	3 720,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 700,00	250,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	36 305,00	51 760,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 785,00	800,00	0,00
6237	Publications	16 000,00	18 440,00	0,00
6238	Divers	660,00	660,00	0,00
6247	Transports collectifs	15 131,00	21 615,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 500,00	0,00
6256	Missions	200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 847,00	8 730,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 146,00	22 070,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 500,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	36 250,00	35 830,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	50,00	50,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	77 060,00	37 200,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	17 500,00	16 400,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 200,00	1 200,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	600,00	600,00	0,00
63512	Taxes foncières	8 750,00	8 750,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	4 100,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	30,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	100,00	100,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>3 047 685,00</b>	<b>3 051 805,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 500,00	0,00
6331	Versement mobilité	28 310,00	30 300,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 820,00	8 910,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	29 720,00	27 090,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 170,00	5 270,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 354 495,00	1 388 500,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	50 040,00	49 420,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	206 405,00	222 690,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	489 230,00	451 330,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	24 740,00	31 810,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	6 240,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	349 200,00	344 720,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	422 870,00	419 130,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 755,00	17 070,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 400,00	7 500,00	0,00

**COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 020,00	4 960,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 550,00	7 550,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 110,00	9 220,00	0,00
6488	Autres charges	25 850,00	14 595,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>7 670,00</b>	<b>6 234,00</b>	<b>0,00</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vaca	7 670,00	6 234,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>420 740,02</b>	<b>388 920,00</b>	<b>0,00</b>
6531	Indemnités	113 600,00	120 200,00	0,00
6532	Frais de mission	1 200,00	1 500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	10 000,00	10 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 500,00	6 600,00	0,00
6535	Formation	2 950,00	2 000,00	0,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	60,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	3 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	1 000,00	0,00
65548	Autres contributions	80 120,00	70 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 000,00	6 000,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	30 000,02	18 260,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	260,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	167 300,00	150 100,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>5 473 564,66</b>	<b>5 489 234,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>274 268,40</b>	<b>261 264,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	273 000,00	260 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-231,60	-236,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 500,00	1 500,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 205,00</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	150,00	150,00	0,00
6713	Secours et dots	80,00	50,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 750,00	1 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 225,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>5 635,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	5 635,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>5 753 038,06</b>	<b>5 757 333,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>105 177,41</b>	<b>107 532,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>502 671,00</b>	<b>498 500,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	123 700,00	124 085,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	378 971,00	374 415,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>607 848,41</b>	<b>606 032,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>607 848,41</b>	<b>606 032,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 360 886,47</b>	<b>6 363 365,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 363 365,00</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	2 169,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 405,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-236,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

## COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021

- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>108 028,53</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	108 028,53	80 000,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>318 546,00</b>	<b>463 230,00</b>	<b>0,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 950,00	6 000,00	0,00
70312	Redevances funéraires	4 600,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 816,00	5 300,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	300,00	300,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	77 350,00	92 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	225 530,00	357 630,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	2 000,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 811 200,00</b>	<b>4 302 600,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Impôts directs locaux	3 048 500,00	3 500 000,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	6 000,00	1 500,00	0,00
73211	Attribution de compensation	336 000,00	336 800,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	168 000,00	172 300,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	60 000,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 700,00	2 000,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	250 000,00	230 000,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 495 803,00</b>	<b>1 206 450,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotations forfaitaire	637 000,00	637 000,00	0,00
74121	Dotations de solidarité rurale	109 100,00	109 000,00	0,00
74127	Dotations nationales de péréquation	86 700,00	86 700,00	0,00
744	FCTVA	2 700,00	5 500,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	4 500,00	0,00
74718	Autres participations Etat	3 750,00	8 300,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	500,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	2 850,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	5 940,00	7 100,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	427 913,00	307 000,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	21 500,00	25 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	13 200,00	13 000,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	188 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>18 670,00</b>	<b>17 760,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	15 600,00	15 800,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 070,00	1 960,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>5 752 247,53</b>	<b>6 070 040,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>268 970,00</b>	<b>268 970,00</b>	<b>0,00</b>
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	268 970,00	268 970,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>22 767,00</b>	<b>16 790,00</b>	<b>0,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	16 539,00	12 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	6 228,00	4 790,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>2 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 525,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>6 046 509,53</b>	<b>6 355 800,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>63 392,41</b>	<b>7 565,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	55 827,41	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	7 565,00	7 565,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>63 392,41</b>	<b>7 565,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 109 901,94</b>	<b>6 363 365,00</b>	<b>0,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 363 365,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>165 832,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	116 620,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	49 212,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>64 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20422	Privé : Bâtiments, installations	64 400,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>872 436,88</b>	<b>154 147,50</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	89 805,23	70 846,50	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	38 010,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	10 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	186 205,00	9 521,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	51 000,00	6 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	370 066,00	32 855,00	0,00
2152	Installations de voirie	700,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	3 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	33 152,65	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	26 033,00	5 430,00	0,00
2184	Mobilier	17 110,00	7 745,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 355,00	18 950,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>201901</b>	<b>Opération d'équipement n° 201901 (5)</b>	<b>865 942,59</b>	<b>991 200,00</b>	<b>0,00</b>
<b>202101</b>	<b>Opération d'équipement n° 202101 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>25 915,00</b>	<b>0,00</b>
<b>202102</b>	<b>Opération d'équipement n° 202102 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>160 670,00</b>	<b>0,00</b>
<b>202103</b>	<b>Opération d'équipement n° 202103 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>202104</b>	<b>Opération d'équipement n° 202104 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>202106</b>	<b>Opération d'équipement n° 202106 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>
<b>202107</b>	<b>Opération d'équipement n° 202107 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>58 300,00</b>	<b>0,00</b>
<b>202108</b>	<b>Opération d'équipement n° 202108 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>7 450,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 968 611,47</b>	<b>1 493 282,50</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>387 500,00</b>	<b>402 500,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	387 000,00	402 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	500,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses Imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>387 500,00</b>	<b>402 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 356 111,47</b>	<b>1 895 782,50</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>63 392,41</b>	<b>7 565,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>7 565,00</b>	<b>7 565,00</b>	<b>0,00</b>
281312	Bâtiments scolaires	1 326,00	1 326,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	6 093,00	0,00
28138	Autres constructions	6 093,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	146,00	146,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>55 827,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	2 122,69	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	50 671,92	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 032,80	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>485 885,00</b>	<b>464 458,18</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	485 885,00	464 458,18	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>549 277,41</b>	<b>472 023,18</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>2 905 388,88</b>	<b>2 367 805,68</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>292 678,50</b>
-----------------------------------	-------------------

+

**COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>2 660 484,18</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>412 200,00</b>	<b>582 920,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	400,00	750,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	5 400,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	150 000,00	384 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	111 800,00	42 770,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	150 000,00	150 000,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>647 567,45</b>	<b>951 774,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	647 567,45	951 774,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 152,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21561	Matériel roulant	33 152,65	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 092 920,10</b>	<b>1 534 694,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>420 389,97</b>	<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	82 000,00	36 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	338 389,97	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent<sup>n</sup> invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat<sup>n</sup> (BA, régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat<sup>n</sup> et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>100 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>520 889,97</b>	<b>43 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 613 810,07</b>	<b>1 578 194,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect<sup>n</sup> de fonctionnement</b>	<b>105 177,41</b>	<b>107 532,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat<sup>n</sup> ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>502 671,00</b>	<b>498 500,00</b>	<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	0,00	2 300,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	15 208,00	14 600,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	13 826,00	14 600,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 746,00	15 200,00	0,00
2811	Terrains de gisement	1 600,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	21,00	25,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 410,00	1 500,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 493,00	1 600,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 300,00	1 400,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	397,00	500,00	0,00
281561	Matériel roulant	140,00	160,00	0,00
281571	Matériel roulant	4 214,00	4 300,00	0,00
28158	Autres installat <sup>n</sup> , matériel et outillage	1 878,00	2 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 906,00	5 100,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 311,00	11 000,00	0,00
28184	Mobilier	14 393,00	13 900,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	39 857,00	35 900,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	378 971,00	374 415,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>607 848,41</b>	<b>606 032,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>485 885,00</b>	<b>464 458,18</b>	<b>0,00</b>
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	485 885,00	464 458,18	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 093 733,41</b>	<b>1 070 490,18</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>2 707 543,48</b>	<b>2 648 684,18</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>11 800,00</b>
-----------------------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>2 660 484,18</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201901 (1)**  
**LIBELLE : La Maisonnée**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		106 132,85	a 0,00	991 200,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 964,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 964,77	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	104 168,08	0,00	991 200,00	0,00	0,00
2313	Constructions	104 168,08	0,00	991 200,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 576 770,00
13	Subventions d'investissement	0,00	576 770,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	384 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	42 770,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-414 430,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202101 (1)**  
**LIBELLE : Moyens généraux**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 25 160,00	25 915,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 700,00	8 304,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	10 700,00	8 304,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	14 460,00	17 611,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	13 850,00	15 211,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	610,00	2 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-51 075,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202102 (1)**  
**LIBELLE : Elis**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 60 840,78	160 670,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	60 840,78	160 670,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	60 840,78	160 670,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-221 510,78</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202103 (1)**  
**LIBELLE : Campagne de ravalement obligatoire des façades**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 11 200,00	20 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	11 200,00	20 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	11 200,00	20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		e 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-31 200,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202104 (1)**  
**LIBELLE : Préparation du PPI : 3 études**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 25 000,00	60 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	25 000,00	60 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	25 000,00	60 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-85 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202106 (1)**  
**LIBELLE : Raccordement des bâtiments communaux au wifi**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	15 600,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 600,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	3 965,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	11 635,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-15 600,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202107 (1)**  
**LIBELLE : Flotte automobile**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>58 300,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	58 300,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00	28 300,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
<b>22</b>	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	Subventions d'investissement	0,00	0,00
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>22</b>	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
<b>23</b>	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-58 300,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202108 (1)**  
**LIBELLE : Espaces verts - Fleurissement**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	7 450,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 450,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	3 450,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-7 450,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)										
										IV
										A1

01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

DEPENSES											
Dépenses réelles	472 847	1 115 940	28 101	15 760	0	0	19 395	0	214 670	0	1 895 783
- Equipements municipaux (2)		1 115 440	28 101	15 760	0	0	19 395	0	194 670	0	1 473 283
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	20 000
- Opérations financières	472 847										472 847
Dépenses d'ordre	472 023										472 023
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>944 870</b>	<b>1 115 940</b>	<b>28 101</b>	<b>15 760</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 395</b>	<b>0</b>	<b>214 670</b>	<b>0</b>	<b>2 367 806</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 450</b>	<b>52 084</b>	<b>67 473</b>	<b>34 828</b>	<b>52 480</b>	<b>0</b>	<b>7 322</b>	<b>0</b>	<b>77 041</b>	<b>0</b>	<b>292 679</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>946 320</b>	<b>1 168 024</b>	<b>95 574</b>	<b>50 608</b>	<b>52 480</b>	<b>0</b>	<b>26 717</b>	<b>0</b>	<b>291 711</b>	<b>0</b>	<b>2 660 484</b>

RECETTES

Total recettes de l'exercice	2 058 264	585 020	0	0	0	0	5 400	0	0	0	2 648 684
RAR N-1 et reports	0	3 300	0	0	0	0	8 500	0	0	0	11 800
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>2 058 264</b>	<b>588 320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 660 484</b>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES											
Total dépenses de l'exercice	885 915	3 075 863	2 250	494 087	58 380	360 700	1 343 040	0	74 330	500	6 363 365
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>885 915</b>	<b>3 075 863</b>	<b>2 250</b>	<b>494 087</b>	<b>58 380</b>	<b>360 700</b>	<b>1 343 040</b>	<b>0</b>	<b>74 330</b>	<b>500</b>	<b>6 363 365</b>
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>5 467 335</b>	<b>111 490</b>	<b>0</b>	<b>220 000</b>	<b>10 150</b>	<b>6 000</b>	<b>469 930</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>1 000</b>	<b>6 363 365</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>5 467 335</b>	<b>111 490</b>	<b>0</b>	<b>220 000</b>	<b>10 150</b>	<b>6 000</b>	<b>469 930</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>1 000</b>	<b>6 363 365</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV  
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>946 320</b>	<b>1 168 024</b>	<b>29 050</b>	<b>95 574</b>	<b>50 608</b>	<b>52 480</b>	<b>0</b>	<b>26 717</b>	<b>0</b>	<b>291 711</b>	<b>0</b>	<b>2 660 484</b>
	Dépenses réelles	474 297	1 168 024	29 050	95 574	50 608	52 480	0	26 717	0	291 711	0	2 188 461
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	402 000	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	402 500
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	10 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	72 297	72 174	750	78 924	38 883	27 480	0	19 117	0	5 000	0	314 625
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	1 085 350	28 300	6 650	11 725	25 000	0	7 600	0	286 711	0	1 461 336
201901	La Maisonnée	0	991 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	991 200
202101	Moyens généraux	0	38 975	0	4 500	0	0	0	7 600	0	0	0	51 075
202102	Ellis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221 511	0	221 511
202103	Campagne de ravalement obligatoire des façades	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 200	0	31 200
202104	Préparation du PPI : 3 études	0	60 000	0	0	0	25 000	0	0	0	0	0	85 000
202106	Raccordement des bâtiments communaux au wifi	0	5 175	0	0	10 425	0	0	0	0	0	0	15 600
202107	Flotte automobile	0	0	28 300	0	0	0	0	0	0	30 000	0	58 300
202108	Espaces verts - Fleurissement	0	0	0	2 150	1 300	0	0	0	0	4 000	0	7 450
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	472 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	472 023
040	Opérat* ordre transfert entre sections	7 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 565
041	Opérations patrimoniales	464 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	464 458

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>RECETTES</b>													
	<b>Total recettes investissement</b>	2 058 264	588 320	0	0	0	0	0	13 900	0	0	0	2 660 484
	Recettes réelles	987 774	588 320	0	0	0	0	0	13 900	0	0	0	1 569 994
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 000
13	Subventions d'investissement	0	580 820	0	0	0	0	0	13 900	0	0	0	594 720
16	Emprunts et dettes assimilées	951 774	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	952 274
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	1 070 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 070 490
021	Virement de la sect* de fonctionnement	107 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 532
040	Opérat* ordre transfert entre sections	498 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	498 500
041	Opérations patrimoniales	464 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	464 458

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	885 915	3 075 863	2 250	494 087	58 380	68 300	360 700	1 343 040	0	74 330	500	6 363 365
	Dépenses réelles	279 883	3 075 863	2 250	494 087	58 380	68 300	360 700	1 343 040	0	74 330	500	5 757 333
011	Charges à caractère général	1 600	555 438	2 250	456 987	58 380	68 300	62 460	762 030	0	74 330	500	2 042 275
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	2 318 075	0	0	0	0	209 980	523 750	0	0	0	3 051 805
014	Atténuations de produits	6 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 234
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	4 000	202 300	0	37 100	0	0	88 260	57 260	0	0	0	388 920

**COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	261 264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261 264
67	Charges exceptionnelles	1 150	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 635
<i>Dévienss d'ordre</i>													
		606 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	606 032
023	Virement à la section d'investissement	107 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 532
042	Opérat* ordre transfert entre sections	498 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	498 500
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>5 467 335</b>	<b>111 490</b>	<b>0</b>	<b>220 000</b>	<b>10 150</b>	<b>72 460</b>	<b>6 000</b>	<b>469 930</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>1 000</b>	<b>6 363 365</b>
Recettes réelles		5 459 770	111 490	0	220 000	10 150	72 460	6 000	469 930	0	5 000	1 000	6 355 800
013	Atténuations de charges	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	10 800	0	220 000	0	56 500	2 000	171 130	0	2 000	1 000	463 230
73	Impôts et taxes	4 302 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 302 600
74	Dotations et participations	876 200	7 100	0	0	5 350	15 000	4 000	298 800	0	0	0	1 206 450
75	Autres produits de gestion courante	0	9 000	0	0	4 800	960	0	0	0	3 000	0	17 760
76	Produits financiers	268 970	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	268 970
77	Produits exceptionnels	12 000	4 790	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 790
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		7 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 565
042	Opérat* ordre transfert entre sections	7 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 565
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					9 677 818,95									
1641 Emprunts en euros (total)					9 677 818,95									
000160 20029402	CREDIT MUTUEL	01/07/2013	31/10/2013	31/12/2013	500 000,00	R	EURIBOR	2,259	2,129		T	X Echéance constante	O	A-1
9241146	Eis CAISSE EPARGNE DE LORRAINE	01/07/2013	05/12/2013	05/01/2014	500 000,00	F		3,450	3,497		M	X Echéance constante		A-1
9452634	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Champa	03/10/2014	20/10/2014	05/01/2015	400 000,00	V		2,000	1,828		T	P		A-1
A050131	Eis CAISSE EPARGNE DE LORRAINE	21/07/2005	25/07/2005	25/10/2005	200 000,00	F		3,450	3,450		T	X Echéance constante		A-1
MPH275136/0293972/00	Eis CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/12/2015	01/02/2016	01/01/2017	8 077 818,95	F		3,250	3,323		S	X Echéance constante	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>9 677 818,95</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		8 182 105,13					401 618,78	257 856,28	0,00	2 167,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 182 105,13					401 618,78	257 856,28	0,00	2 167,82
000160 20029402		0,00	A-1	279 154,55	7,67	R	EURIBOR	2,129	33 364,48	5 408,70	0,00	13,85
9241146		0,00	A-1	298 369,74	7,92	F		3,497	32 969,07	9 747,33	0,00	659,38
9452634		0,00	A-1	296 267,79	13,75	V		1,828	18 528,29	4 400,41	0,00	1 186,91
A050131		0,00	A-1	60 593,16	4,50	F		3,450	11 948,05	1 936,99	0,00	307,68
MPH275136/0293972/00		0,00	A-1	7 247 719,89	16,00	F		3,323	304 808,89	236 362,85	0,00	0,00
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)						
1687 Autres dettes (total)		0,00		8 182 105,13					0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>						<b>401 618,78</b>	<b>257 856,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 167,82</b>		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00					
	Montant en euros	8 182 105,13					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	23-12-1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Camions et véhicules industriels	8	01/01/2000
L	Equipements de cuisine	10	01/01/2000
L	Equipements sportifs	15	01/01/2000
L	Frais d'étude	5	01/01/2000
L	Logiciel	2	01/01/2000
L	Matériel classique	10	01/01/2000
L	Matériel de bureau	5	01/01/2000
L	Matériel informatique	3	01/01/2000
L	Mobilier	10	01/01/2000
L	Voiture	7	01/01/2000

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions. pour risques et charges (2)	5 630,99		6 943,99	12 574,98	0,00	12 574,98
PROVISION CLIENTS DOUTEUX	5 630,99	18/03/2021	6 943,99	12 574,98	0,00	12 574,98
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>5 630,99</b>		<b>6 943,99</b>	<b>12 574,98</b>	<b>0,00</b>	<b>12 574,98</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>402 000,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>402 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	402 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>402 000,00</b>	<b>292 678,50</b>	<b>0,00</b>	<b>694 678,50</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>649 032,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>36 000,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	36 000,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>613 032,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 300,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	14 600,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	14 600,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	15 200,00	0,00
2811	Terrains de gisement	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 500,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 600,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 400,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	500,00	0,00
281561	Matériel roulant	160,00	0,00
281571	Matériel roulant	4 300,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 100,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 000,00	0,00
28184	Mobilier	13 900,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	35 900,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	374 415,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	107 532,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>649 032,00</b>	<b>11 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>660 832,00</b>

**COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2021**

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>694 678.50</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>660 832.00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>-33 846.50</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>5 330 000,00</b>	<b>2 047 771,45</b>	<b>374 414,29</b>	<b>2 907 814,26</b>
2002	Renégociation emprunt	20	28/02/2002	250 000,00	225 000,00	12 500,00	12 500,00
2005	Renégociation emprunt	25	24/03/2005	30 000,00	19 200,00	1 200,00	9 600,00
2016	Refinancement emprunt n°MPH275136/0293972/001 (DEXIA-SFIL-CAFIL)	14	17/03/2016	5 050 000,00	1 803 571,45	360 714,29	2 885 714,26

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Designation du bénéficiaire	N° contrat	Année de mobilisation	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant au 01/01/N	Durée	Terme de rattachement	Périodicité des remboursements	Type de taux	Quotité garantie en %	Annuité garantie au cours de		Créances impayées	
										En Intérêts	En Capital		
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>													
STE LORRAINE HABITAT	1335760	2019	Caisse des dépôts et Consignations	255 662,22	22	01/01/2041	trimestrielle	fixe	100	5 123,94	12 792,45	0,00	
STE LORRAINE HABITAT	1335774	2018	Caisse des dépôts et Consignations	34 538,66	21	01/06/2039	trimestrielle	fixe	100	688,37	1 873,65	0,00	
SAITGERE	1295588	2017	Caisse des dépôts et Consignations	8 800,46	8	01/01/2025	annuelle	fixe	50	77,01	879,89	0,00	
SAITGERE	1104543	2007	Caisse des dépôts et Consignations	532 509,32	34	01/03/2041	annuelle	fixe	50	11 448,95	6 094,27	0,00	
SAITGERE	1303244	2017	Caisse des dépôts et Consignations	1 670 046,85	40	01/01/2037	semestrielle	fixe	50	16 366,01	50 607,48	0,00	
SAITGERE	1295608	2017	Caisse des dépôts et Consignations	231 402,19	8	01/12/2024	annuelle	fixe	100	4 396,64	56 227,67	0,00	
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	1013446	2003	Caisse des dépôts et Consignations	261 536,71	36	01/08/2039	annuelle	fixe	50	3 657,67	5 400,15	0,00	
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	1013449	2003	Caisse des dépôts et Consignations	120 308,31	51	01/08/2054	annuelle	fixe	50	1 774,56	1 140,74	0,00	
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	0925906	2000	Caisse des dépôts et Consignations	19 313,12	32	01/08/2032	annuelle	fixe	50	141,93	767,28	0,00	
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	1361998	2021	Caisse des dépôts et Consignations	493 838,01	18	01/07/2038	annuelle	fixe	50	1 343,18	15 814,26	0,00	
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	1302787	2017	Caisse des dépôts et Consignations	198 658,71	36	01/07/2053	annuelle	fixe	50	1 668,60	3 459,83	0,00	
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	1046399	2005	Caisse des dépôts et Consignations	614 185,34	37	01/02/2042	annuelle	fixe	50	7 676,32	11 987,91	0,00	
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	1046400	2005	Caisse des dépôts et Consignations	193 740,58	52	01/02/2057	annuelle	fixe	50	2 421,76	1 546,09	0,00	
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	1296132	2017	Caisse des dépôts et Consignations	7 862,10	24	01/10/2023	annuelle	fixe	100	108,14	2 646,98	0,00	
SAHLM PRESENCE HABITAT	1296133	2017	Caisse des dépôts et Consignations	4 739,28	25	01/03/2024	annuelle	fixe	100	63,98	1 204,40	0,00	
SAHLM PRESENCE HABITAT	1296135	2017	Caisse des dépôts et Consignations	9 991,87	26	01/08/2025	annuelle	fixe	100	134,89	2 043,32	0,00	
SAHLM PRESENCE HABITAT	1296136	2017	Caisse des dépôts et Consignations	10 502,92	26	01/08/2025	annuelle	fixe	100	141,79	2 147,83	0,00	
SF PRESSENCES	1313535	2016	Caisse des dépôts et Consignations	252 298,01	17	01/07/2033	annuelle	fixe	50	977,66	9 109,11	0,00	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>											58 429,37	185 745,29	
<b>TOTAL GENERAL</b>											58 429,37	185 745,29	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : Trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'échéance à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	244 174,66
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	402 000,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>646 174,66</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>6 355 800,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>10.17</b>
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2016	Mobilier : COPIEUR ECOLE PAUL BERT	849,60	CM-CIC LEASING SOLUTIONS	5	212,40	0,00	0,00	0,00	0,00	212,40
2016	Mobilier : VEHICULE CLIO	2 028,84	DIAC	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	Mobilier : COPIEURS ECOLE MATERNELLES + VIE LOCALE + COULEUR RENEGOCIATION	9 331,20	EST MULTICOPIE	5	9 331,20	9 331,20	2 332,80	0,00	0,00	20 995,20
2019	Mobilier : VEHICULE MASTER	4 128,48	DIAC	5	4 128,48	1 376,16	0,00	0,00	0,00	5 504,64

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
					150 100.00€
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PAR DELIBERATIONS ULTERIEURES					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
201901 - LA MAISONNEE	2 235 803,03	112 136,97	2 347 940,00	865 942,59	991 200,00	991 200,00	259 407,15

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>29,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29,00</b>	<b>24,00</b>	<b>2,00</b>	<b>26,00</b>
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>23,00</b>	<b>5,14</b>	<b>28,14</b>	<b>23,37</b>	<b>1,00</b>	<b>24,37</b>
Adjoint Technique	C	5,00	3,78	8,78	7,01	0,00	7,01
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,87	1,87	1,87	0,00	1,87
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	11,00	0,49	11,49	10,49	0,00	10,49
Agent d'entretien	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>7,00</b>	<b>2,00</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>	<b>2,00</b>	<b>11,00</b>
ATSEM		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
ATSEM principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal de 2ème classe	C	4,00	1,50	5,50	5,50	0,00	5,50
Educateur de jeunes enfants	A	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
Puéricultrice de classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>17,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,00</b>	<b>11,00</b>	<b>11,00</b>	<b>22,00</b>
Agents non titulaires	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistantes maternelles	C	14,00	0,00	14,00	11,00	11,00	22,00
Contrat d'avenir	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
DGS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>80,00</b>	<b>7,14</b>	<b>87,14</b>	<b>71,37</b>	<b>16,00</b>	<b>87,37</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

											<b>IV</b>
											<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>330 000,00</b>		
ATSEM		MS	351	0,00	A	A
ATSEM		MS	353	0,00	A	A
Adjoint Administratif		ADM	376	0,00	A	A
Adjoint Administratif		ADM	419	0,00	A	A
Agent d'entretien		TECH	351	0,00	A	A
Assistantes maternelles		OTR		330 000,00	A	A
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Agent polyvalent saisonnier		TECH	353	0,00	A	A
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>330 000,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a\* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2 : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement ou de suppression d'un service public.  
38 : article 38 (parallèles identifiés catégorie C).  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
20/04/2011 -	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRAND NANCY HABITAT	SOC SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRAND NANCY HABITAT		1 000,00
26/09/2018 -	SPL GESTION LOCALE - CDG	SPL GESTION LOCALE - CDG	Société Française	2 600,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/03/2021

Présenté par Le Maire (1),

A Malzéville, le 18/03/2021

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Malzéville, le 18/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERTRAND-DRIRA Philippe	
BIYELA Pierre	
COLOMBAIN Yves	
DURIEUX Sophie	
FLORENTIN-POIZOT Claire	
GIRARD Irène	
GRUET Stéphanie	
HIRTZ Jean-Marie	
HUGUENIN-VIRCHAUX Jean-François	
JOHN Agnès	
KLING Bertrand	
LEMAIRE Paul	
LETONDOR Elisabeth	
MARCHAL-TARNUS Corinne	
MARTINS Anne	
MAYER Gilles	
NATALINO Jessica	
PELINSKI Pascal	
RENARD Jean-Marc	
RIBY-CUNISSE Gaëlle	
ROUILLON Jean-Pierre	



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

SAUSEY Jean-Yves	
SIMERMANN Aude	
SPIGOLON Gilles	
TCHAMKAM Marie-Claire	
THOMASSIN Daniel	
TRANCHINA Malika	
VIEAU Alexandra	
WINTER Camille	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Malzéville, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.